

Révision du règlement local de publicité à Versailles

Présentation succincte

ABJ Versailles Environnement Initiative

Sept 2015

Qu'est ce que c'est?

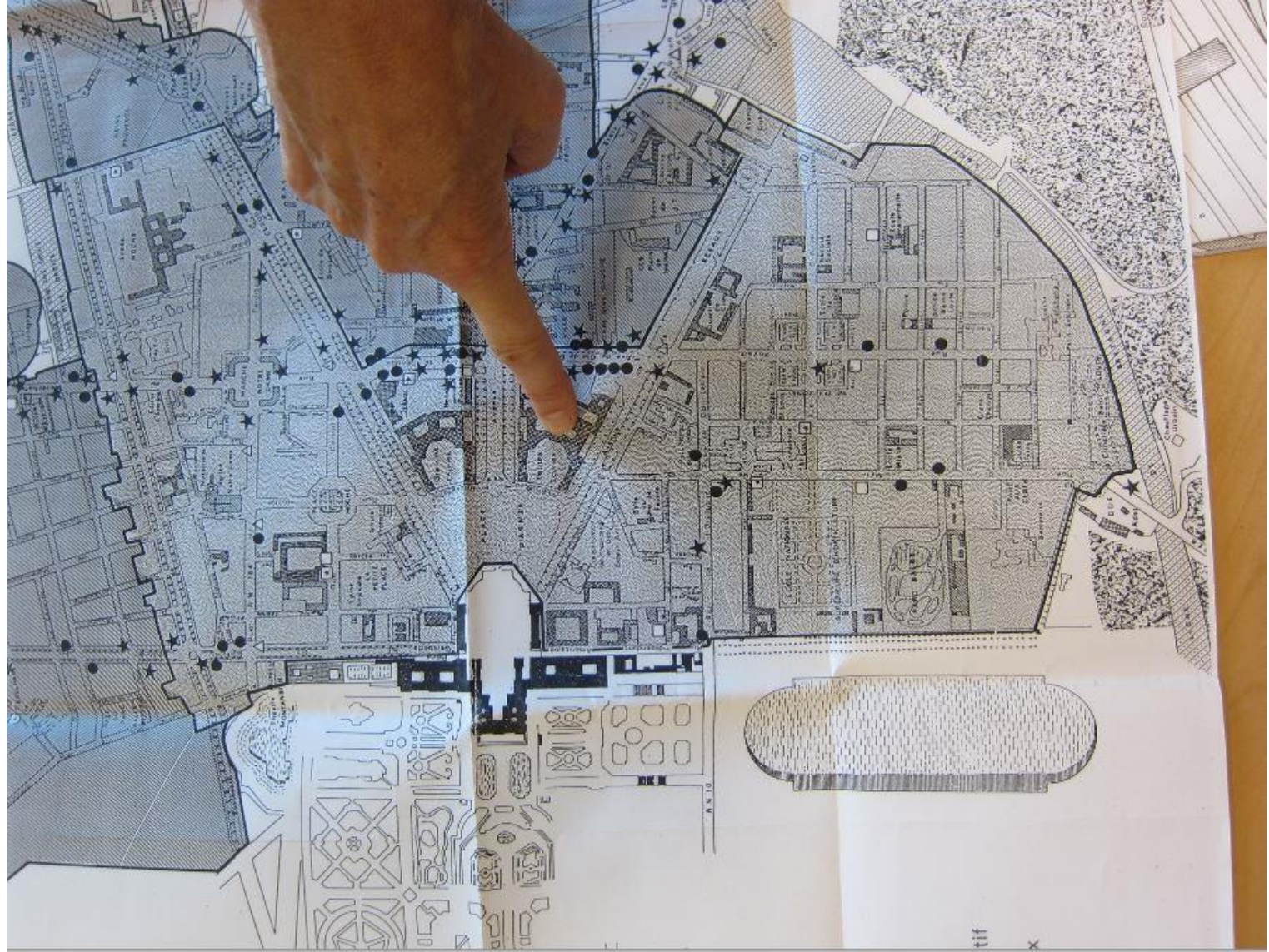
- C'est un texte local qui décrit les contraintes qui s'appliquent aux enseignes, pré-enseignes, et affichages P-A (normes et lois)
- Il crée en général un zonage
- Le résultat final ne doit gêner ni la sécurité routière, ni l'accessibilité



À Versailles en 2015

- L'ancien RLP date de 1996, le texte décrit les contraintes pour enseignes et la liste des affichages AA
 - Il y a 4 zones (dont PSMV et ferroviaire), ou figurent uniquement les affichages administratifs associatifs, les publicités et les kiosques a journaux plus à jour, le bazar!
 - JCDecaux contrat 2005 jusqu'à 2020
 - **Municipalité** : délibération nov 2014, désir d'améliorer l'esthétique des entrées de ville dont Chantiers, concertation, E.Publique à venir 2016
- Également obligation de mise aux normes pour pub lumineuse

ZONE 1 du RLP 1996



Enseignes et pré-enseignes

Pré-enseigne « *toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée* ».



Enseignes « *Une enseigne commerciale est une inscription, forme ou image apposée sur un immeuble, ou située sur un terrain, portant sur une activité qui s'y exerce* »



Qu'en pensent les commerçants?



Des exemples à Versailles



Des enjeux, des questions

- Financiers (droit d'occupation ressource Ville)
- Commerciaux (commerces de Versailles)
- Esthétiques
- Égalité entre les quartiers
- Associations : le droit d'affichage (loi liberté d'opinion 12m²+5m² par tranche de 10000H) et des questions sur l'information « ville »

